

## Déroulement de la formation

### DISPOSITIF

2 jours par mois (le jeudi et le vendredi) en octobre, novembre et décembre 2012, soit un total de 6 journées de formation.

### LIEU

Université de Bourgogne à Dijon  
Pôle d'Économie et de Gestion.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Développements théoriques et applications pratiques.

## Frais de formation

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 2 500 €.

Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.

## RENSEIGNEMENTS ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE

Date limite de dépôt des dossiers :  
30 juin 2012

UNIVERSITE DE BOURGOGNE  
Centre de recherches fiscales  
2, Bd Gabriel - B.P. 26611  
21066 DIJON CEDEX  
Tél 03 80 39 53 54  
Fax 03 80 39 53 53  
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

**Pfic**  
PÔLE DE FISCALITÉ INDIRECTE COMMUNAUTAIRE

**UB**  
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

## MASTERCLASS TVA 2012

*Pôle de Fiscalité Indirecte  
Communautaire (PFIC)  
de l'Université de Bourgogne*

HOMOLOGATION  
CNCC  
COMITÉ SCIENTIFIQUE

**Pfic**  
PÔLE DE FISCALITÉ INDIRECTE COMMUNAUTAIRE

## Dossier de candidature

Date limite de dépôt des  
dossiers : 30 juin 2012

### PAR TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez le télécharger sur le site du Centre de recherches fiscales

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/>

cliquer sur l'onglet Professionnels, puis sur Cycles et séminaires

### SUR DEMANDE

Vous pouvez également en faire la demande directement au Centre de recherches fiscales

UNIVERSITE DE BOURGOGNE  
Centre de recherches fiscales  
2, Bd Gabriel  
B.P. 26611  
21066 DIJON CEDEX  
Tél 03 80 39 53 54  
Fax 03 80 39 53 53  
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

## Programme de formation

### MASTERCLASS TVA

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes d'entreprise. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application en raison notamment de son harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC) propose un cycle de perfectionnement qui accueillera sa cinquième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

### Objectifs de la formation

- Acquérir (ou parfaire) les raisonnements et réflexes propres à la TVA.
- Maîtriser les principes généraux de la TVA et approfondir les règles spécifiques et certains régimes spéciaux.

### Public concerné

Avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables libéraux ou salariés, cadres d'entreprises (responsables comptables ou fiscaux, directeurs financiers, ...) justifiant d'un bon niveau de pratique dans le domaine de la TVA.

- Admission sur dossier
- Capacité d'accueil limitée

#### Session 1

##### LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TVA

- Présentation des principes généraux de la TVA. Analyse à travers une mise en perspective du droit de l'Union Européenne.

#### Session 2

##### TVA DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

- Les règles de territorialité de la TVA dans le cadre d'échanges avec des partenaires établis dans ou hors de l'UE. Conséquences en matière de déclaration d'échanges de biens et implications douanières.

##### TERRITORIALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services dans le cadre du « Paquet TVA ». Aspects pratiques liés à ces opérations (obligations déclaratives, formalités ...).

#### Session 3

##### TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

- Application pratique des nouvelles règles. Droits d'enregistrement.

##### RÉGIMES SPÉCIAUX

- Les principaux régimes spéciaux : biens d'occasion, organismes sans but lucratif, organismes de droit public, etc...

#### INTERVENANTS

Anne-Sophie de BECHADE	Avocat LANDWELL & ASSOCIÉS PARIS
Jean-Claude BOUCHARD	Avocat Associé TAJ PARIS
Jean-Pierre CASIMIR	Professeur à l'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Marie-Odile DUPARC	Avocat CMS - BUREAU FRANCIS LEFEBVRE PARIS
Arnaud MORAINÉ	Avocat Associé LANDWELL & ASSOCIÉS PARIS

*Nota : Les intervenants interviendront généralement en binôme*

#### RESPONSABLE DE LA FORMATION

##### LAURE CASIMIR

Responsable de la Formation Continue du Centre de Recherches Fiscales et de l'animation du Pôle de Fiscalité Indirecte Communautaire.